

Auto-apvisionnement de chaufferies communales

Contexte

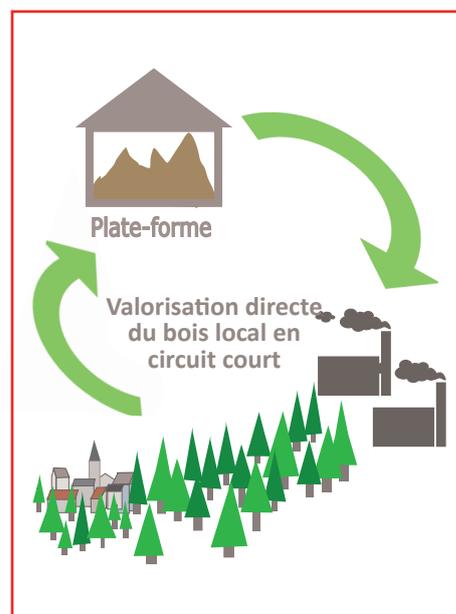
Le Syndicat Intercommunal d'Autrans Méaudre a inclus la compétence de la gestion de plateforme bois énergie pour l'approvisionnement de ses réseaux de chaleur.

La première plateforme située à Autrans a été construite en 2007 avec un hangar de stockage pouvant abriter 1200 MAP (m³ apparent plaquette). Cette capacité s'est avérée insuffisante en 2009 et l'agrandissement de cette plateforme était limité. C'est la raison pour laquelle un autre projet de plateforme s'est mis en place et a été inauguré en 2011 sur la commune de Méaudre.



Mot de Patrick GAILLARD, élu au SIAM :

« Ce projet est né d'une volonté intercommunale de valoriser notre ressource et de gérer en autonomie l'approvisionnement de nos chaufferies publiques. Le SIAM gère en régie les plateformes avec des prestataires de service ».



Qui fait quoi ?

Rôle des communes :

- Demander la délivrance des bois à l'ONF
- Passer une consultation d'appel d'offre pour l'exploitation des bois (bois d'œuvre + bois énergie)
- Sous traiter le transport de la place de dépôt aux plateformes
- Contacter directement le SIAM pour la livraison de plaquettes forestières
- Vendre le bois d'œuvre via contrats d'approvisionnements aux scieurs et artisans constructeurs

Rôle du SIAM

- Assurer la gestion du service avec son propre personnel.
- Etre garant de la qualité du combustible
- Faire appel à des prestataires extérieurs pour le broyage et la livraison en combustible.
- Procéder à l'ensemble des dépenses : investissement, prestations de broyage et transport.
- Facturer les dépenses aux maîtres d'ouvrage des chaufferies.

Rôle de l'ONF

- Délivrer le bois aux communes
- Etre garant du bon déroulement de l'exploitation forestière
- Appuyer les communes sur le marché de service de l'exploitation forestière
- Cuber et trier les bois
- Vendre le bois d'œuvre pour le compte des communes (Méaudre)

Fonctionnement du SIAM

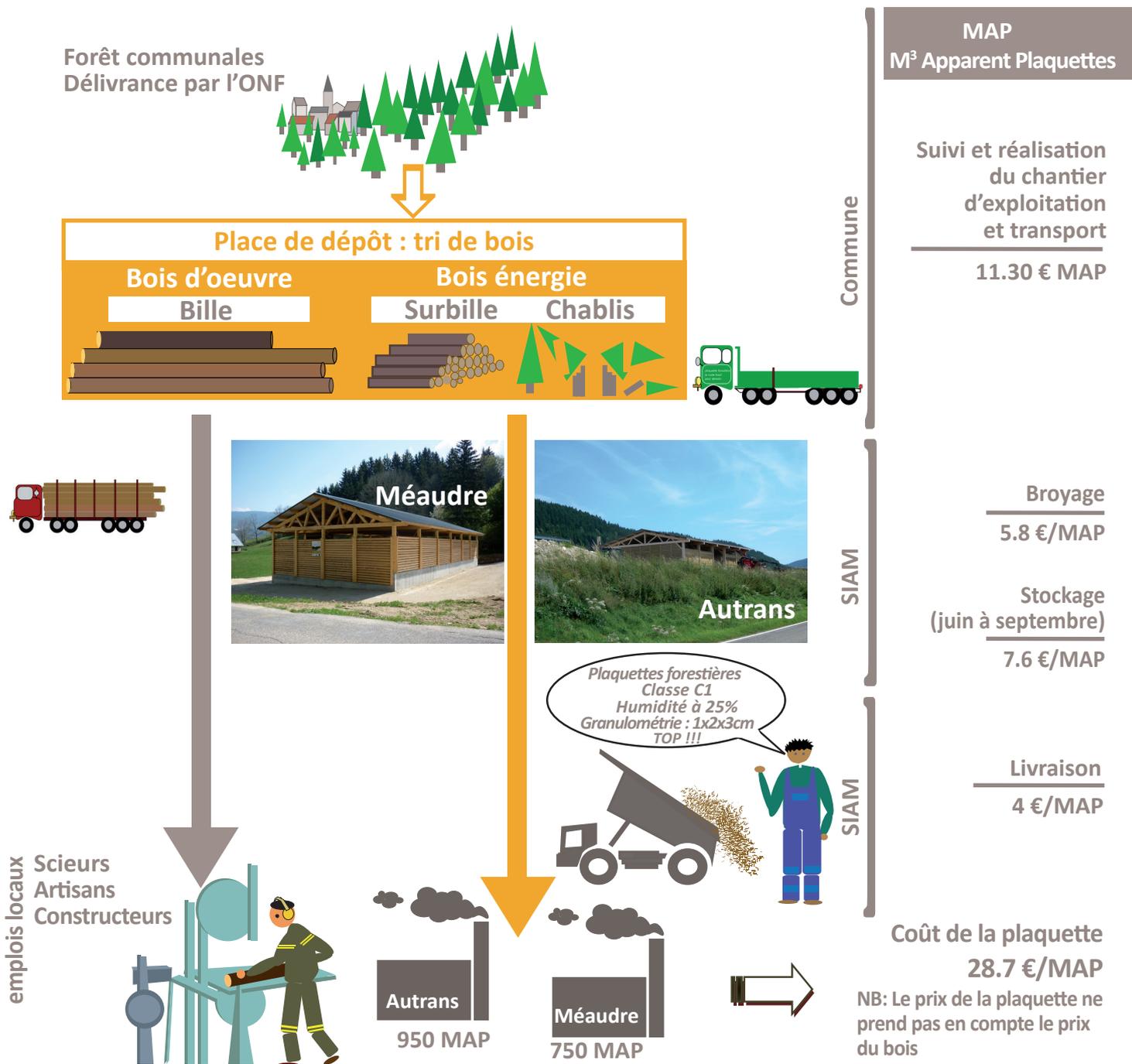
Moyen financier en fonction du nombre d'habitants :
 44.5% Méaudre / 55.5% Autrans

Prise de décision :
 5 élus de chaque commune
 1 personne = 1 voix

Autrans – Méaudre en chiffres

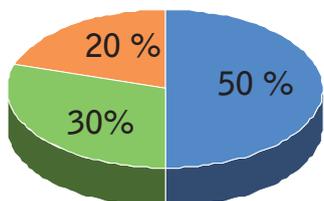
Nombre d'habitants : 2784
 Superficie globale : 7789 ha.
 Superficie de forêt communales :
 environ 4000 ha. (51% du territoire)

Prestation conventionnelle facturée à la commune



Plateforme du SIAM situé à Méaudre

Investissement : 269 873 € HT



- Europe FEDER-POIA
- Etat FNADT-CIMA
- Autofinancement

Caractéristiques techniques

- Surface totale de la plateforme : 2000 m²
- Surface du hangar de stockage : 450 m²
- Capacité de stockage : 2000 MAP
- Structure du hangar : bois issu des forêts communales